



TOUS NOS BLOGS ([HTTPS://WWW.LETEMPS.CH/BLOGS](https://www.letemps.ch/blogs))

(<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguët/2020/09/04/contre-linitiative-udc-tous-les-arguments-ne-se-valent-pas/>)

Contre l'initiative UDC tous les arguments ne se valent pas (<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguët/2020/09/04/contre-linitiative-udc-tous-les-arguments-ne-se-valent-pas/>)

 4 septembre 2020 (<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguët/2020/09/04/contre-linitiative-udc-tous-les-arguments-ne-se-valent-pas/>)  2 commentaires (<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguët/2020/09/04/contre-linitiative-udc-tous-les-arguments-ne-se-valent-pas/#comments>)


Afin de voter en connaissance de cause sur l'Initiative de limitation (<https://www.udc.ch/campagnes/aperçu/initiative-populaire-pour-une-immigration-moderée-initiative-de-limitation/>), des arguments fondés sont nécessaires. Ses partisans ne donnent pas l'exemple: ils assimilent sans démonstration probante l'immigration européenne à la cause de tous les maux et juxtaposent les affirmations sans cohérence.

Certains adversaires – entre autres du monde de la recherche – tombent hélas dans le même travers. On sous-entend ainsi que la Suisse connaîtrait inéluctablement une pénurie de main-d'œuvre en cas d'acceptation de l'initiative. C'est largement inexact. La Suisse serait libre de recruter où elle voudrait et qui elle voudrait. Pour les employeurs, un recrutement mondial plutôt qu'une limitation à 27 pays contigus est même un avantage. Dans le monde de la recherche scientifique de pointe, la composition de l'élite des chercheurs des Hautes écoles est d'ailleurs loin d'être spécifiquement européenne et l'accès des non-européens est précisément régulé par ce que les initiants demandent: des quotas annuels. Là où l'accord de libre-circulation avec l'Europe présente un avantage de taille c'est qu'il simplifie les procédures administratives, mais libre à la Suisse de les simplifier unilatéralement avec ou sans accord.

Paradoxalement donc, ce n'est pas tellement en raison de l'accès à l'immigration que la libre-circulation est avantageuse pour la Suisse, mais en raison du fait qu'elle s'inscrit dans un faisceau d'accords de collaboration liés par un projet global (qu'il serait d'ailleurs bon de sceller par un accord cadre) : accès de la recherche suisse aux projets européens, accès des entreprises au marché, etc. A certains égards, le droit d'immigration privilégié accordé aux Européens est une contrepartie raisonnable, une modeste perte de souveraineté, compensée par des mesures d'accompagnement qui ont fait leurs preuves et par de nombreux avantages.

(<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguët/2020/07/07/refugies-et-migrants-pourquoi-litalie/>)

Réfugiés et migrants: Pourquoi l'Italie ? (<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2020/07/07/refugies-et-migrants-pourquoi-litalie/>)

📅 7 juillet 2020 (<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2020/07/07/refugies-et-migrants-pourquoi-litalie/>)  3 commentaires

(<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2020/07/07/refugies-et-migrants-pourquoi-litalie/#comments>)

Après une longue attente, c'est en Sicile que les 180 personnes accueillies à bord de l'Ocean Viking (<https://www.letemps.ch/monde/180-migrants-secourus-mer-locean-viking-debarques-sicile>) ont finalement pu débarquer dès lundi soir avant d'être mises en quarantaine.

Une fois de plus l'Italie se trouve donc en première ligne en matière migratoire et une question m'a récemment été posée: pourquoi ?

Avant de tenter une réponse, il y a lieu de relativiser l'impression d'une Italie seule concernée. Au cours des cinq dernières années (<https://migration.iom.int/europe?type=arrivals>), selon l'Organisation internationale pour les migrations, la Grèce a ainsi enregistré plus d'arrivées de personnes en fuite que l'Italie. L'Espagne a elle aussi connu jusqu'à tout récemment des arrivées importantes.

Les explications valables pour l'Italie sont cependant aussi pertinentes, dans une certaine mesure, pour ces deux pays.

La proximité géographique

Ce facteur joue pleinement son rôle au vu des foyers de crise actuels et de la fermeture de la route des Balkans. Ainsi depuis la Libye ou après un transit par la Tunisie, les îles italiennes sont les plus proches. C'est aussi – avec Malte – vers les ports italiens que vont logiquement se tourner les navires ayant accueillis des migrants à bord.

L'effet Dublin

Une fois débarqués en Italie, les migrants sont en principe obligés d'y rester s'ils souhaitent faire examiner une demande d'asile; la seule voie possible pour immigrer légalement. Conçue en 1990, à une période où les arrivées étaient relativement bien réparties en Europe, la Convention de Dublin exerce à cet égard un effet de concentration géographique très problématique en mettant toute la charge de l'accueil sur les pays de première arrivée.

L'effet « transit »

Dans une logique complémentaire mais inverse au blocage imposé par Dublin, les possibilités de transit rendent sans doute l'Italie plus attractive que la Corse ou les Baléares dans la mesure où, face à une solidarité européenne défailante, les autorités italiennes ont durant certaines périodes fermé les yeux et laissé de nombreuses personnes poursuivre leur route vers des pays d'accueil plus attractifs. C'est sans doute l'une des

explications de la proportion somme toute assez faible (<https://blog.nccr-onthefmove.ch/tool-for-a-more-equitable-distribution-of-refugees-in-europe/?lang=fr>) de demandes d'asile finalement déposées en Italie.

Les besoins du marché du travail informel

En complément aux facteurs évoqués et pour des groupes de populations ayant peu de chance d'obtenir l'asile, l'Italie a aussi pu s'avérer attractive en raison de l'importance du secteur informel et des besoins de main-d'œuvre qui s'y manifestent. Un degré de régulation et de contrôle plus faible assorti de campagnes de régularisation de clandestins ont permis d'offrir des perspectives d'emploi et peut-être encouragé le regroupement familial.

Une certaine ouverture politique

Même si, en 2018 et 2019, le gouvernement de Matteo Salvini s'était illustré par une attitude particulièrement hostile à l'immigration, le bilan de l'Italie en matière d'ouverture et de tolérance s'avère très honorable sur la durée. Si les institutions étatiques sont parfois insuffisantes pour assister les personnes en fuite, la société civile s'est souvent montrée particulièrement accueillante. Cette attitude ne saurait constituer un facteur attractif en soi, mais se retrouve au niveau politique et a débouché à de nombreuses reprises sur une attitude plus humaine de l'Italie tandis que d'autres pays fermaient les yeux sur les drames méditerranéens.

C'est conjointement que les différents facteurs que nous venons d'évoquer expliquent que l'Italie soit à l'heure actuelle en première ligne en matière de migration. Une analyse véritablement rigoureuse demanderait qu'ils soient systématiquement pondérés, ce qui reste difficile. L'image générale qui ressort de notre esquisse est cependant tout à l'honneur de l'Italie et plaide d'urgence pour une politique d'accueil européenne qui ne la laisse pas seule face à la géographie, aux contraintes d'un droit communautaire imparfait et à la nécessité de défendre les valeurs humanistes du continent.

Les migrants quittent le navire Ocean Viking à Porto Empedocle, lundi 6 juillet. — © AFP /Shahzad ABDUL



(<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2020/04/28/et-si-les-pendulaires-ne-revenaient-pas/>)

Et si les pendulaires ne revenaient pas ? (<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2020/04/28/et-si-les-pendulaires-ne-revenaient-pas/>)

📅 28 avril 2020 (<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2020/04/28/et-si-les-pendulaires-ne-revenaient-pas/>) 💬 1 commentaire

(<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2020/04/28/et-si-les-pendulaires-ne-revenaient-pas/#comments>)

Combien sommes-nous à avoir découvert – malgré quelques couacs – qu'entre le VPN, Webex et Zoom, le travail à domicile se passe plutôt mieux qu'on ne le craignait, que certaines séances sont même plus efficaces et surtout que les temps de trajet économisés sont considérables... ?

Il y a dix ans la plupart des programmes informatiques qui ont permis à des millions de personnes de travailler à distance n'existaient pas. La *disruption* que nous venons de vivre pourrait-elle marquer le début d'un bouleversement complet des systèmes de mobilité quotidienne ? Réduire en fumée les prédictions – souvent naïvement linéaires – utilisées pour planifier les infrastructures ?

Jusqu'ici la plus grande prudence était de mise face à l'impact des nouvelles technologies sur le besoin de mobilité et le nombre de pendulaires poursuivait son inexorable croissance (<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/mobilite-transport/transport-personnes/pendularite.html>). Il reste donc réalistement peu probable que les trains ne se vident d'un coup, mais un géographe visionnaire mérite cependant dans ce contexte d'être relu: Wilbur Zelinsky. Il fait partie de ces chercheurs un peu oubliés dont on considère la contribution scientifique comme importante mais datée.

Wilbur Zelinsky publie en 1971 un article titré « L'hypothèse de la transition des mobilités (<https://www.jstor.org/stable/213996?seq=1>) ». Il y propose une lecture en phases successives de l'évolution historique des circulations et des migrations passant de sociétés largement sédentaires et peu mobiles à l'exode rural et à l'émigration puis à une croissance de l'immigration, de la pendularité¹ liée au travail et de la circulation de loisirs dans les sociétés avancées.

Cette vision d'étapes historiques inéluctables a été critiquée et de nombreux historiens ont montré depuis lors que les migrations étaient beaucoup plus fortes que ne le pensait Zelinsky dans les sociétés "pré-modernes". Au Moyen-âge par exemple. Ces critiques ont peut-être contribué à faire oublier que Zelinsky avait ajouté à son analyse historique une vision prospective.

Dans sa « future société super-avancée », la migration diminue, tandis que la circulation pendulaire plafonne, voire décroît elle aussi. Toutes deux sont en quelque sorte absorbées, d'abord l'une par l'autre (pourquoi déménager si l'on peut penduler), puis par les technologies de communication qui les rendent inutiles (Graphiques F et G dans le schéma).

La « grande turbulence (<https://fr.forumviesmobiles.org/2020/03/18/mobilite-est-fois-sang-vital-modernite-et-virus-qui-menace-detruire-13265>) » du Coronavirus va-t-elle donner raison à Zelinsky et faire diminuer durablement la mobilité ? Il est en tous les cas piquant de constater qu'il avait aussi entrevu – sans s'y arrêter – la possibilité qu'une « *nouvelle épidémie causée par un micro-organisme mutant ou un virus* » vienne complexifier l'évolution future des mobilités. Sur ce point, quoi qu'il arrive, il avait vu juste.

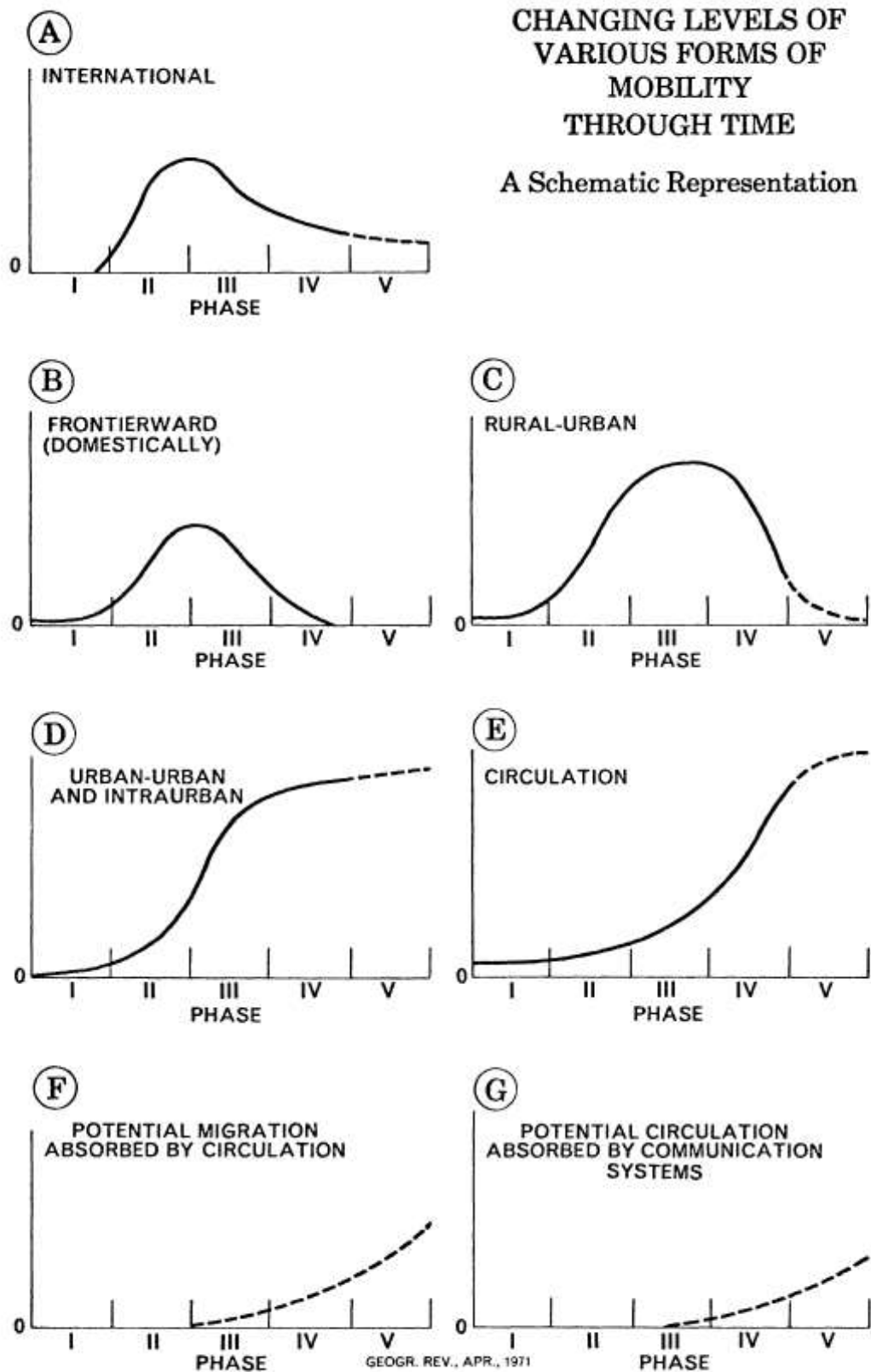


Fig. 2

PODCAST de l'auteur avec plus de détails sur ce thème :

00:00

00:00

Notes

1 Précisions pour les lecteurs non suisse-romands pour qui la pendularité n'évoque que des horloges... : nous parlons ici des navetteurs !

Sources pour aller plus loin

Champion, T., T. Cooke, and I. Shuttleworth eds. 2019. *Internal Migration in the Developed World – Are we becoming less mobile ?* London: Routledge.

Cooke, T. J., R. Wright, and M. Ellis. 2018. A Prospective on Zelinsky's Hypothesis of the Mobility Transition. *Geographical Review* 108 (4):503-522.

Lucassen, J., and L. Lucassen. 2009. The mobility transition revisited, 1500–1900: what the case of Europe can offer to global history. *Journal of Global History* 4 (3):347-377.



Ravalet, E., and P. Rérat. 2017. Les technologies de l'information et de la communication peuvent-elles limiter nos déplacements ? In *La mobilité en questions*, eds. M. Bierlaire, V. Kaufmann and P. Rérat, 107-121. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.

Skeldon, R. 2019. A classic re-examined: Zelinsky's hypothesis of the mobility transition. *Migration Studies* 7 (3):394-403.

Zelinsky, W. 1971. The hypothesis of the mobility transition. *Geographical Review* 61:219-249.

(<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2020/03/05/assange-en-suisse-au-risque-de-facher-trump/>)

Assange en Suisse, au risque de fâcher Trump ? (<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2020/03/05/assange-en-suisse-au-risque-de-facher-trump/>)

 5 mars 2020 (<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2020/03/05/assange-en-suisse-au-risque-de-facher-trump/>)  9

commentaires (<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2020/03/05/assange-en-suisse-au-risque-de-facher-trump/#comments>)

Le souhait du Grand-Conseil genevois (<https://www.tdg.ch/suisse/geneve-aimerait-accueillir-julian-assange/story/30781525>) (57 oui, 16 non) d'octroyer un visa humanitaire suisse à Julian Assange pourrait, vu de Berne, passer pour une fantasmagorie *Genferei* de plus. Ce serait manquer une occasion de débattre de l'une des vocations historiques de l'asile: protéger individuellement des personnes poursuivies ; quitte, pour l'Etat d'accueil, à courroucer les poursuivants...

La Suisse – Etat neutre... – a une longue, et relativement courageuse, tradition d'accueil à cet égard. Parmi les premiers fugitifs, trois juges anglais impliqués dans la condamnation à mort de Charles 1er purent ainsi se réfugier à Berne après la restauration monarchique de 1660. L'un finissant – rocambolesque affaire – exécuté peu après par un agent anglais à Lausanne.

Au lendemain du Congrès de Vienne (1815) qui en a établi la neutralité, la Suisse émerge comme une destination de refuge. Pour Metternich, le chancelier impérial d'Autriche, « *Tout ce que l'Europe compte d'esprits troublés et dérangés, d'aventuriers et d'artisans en matière de révolutions a trouvé refuge dans ce malheureux pays* ». Géographiquement située au centre d'une Europe agitée, la Suisse est soumise à d'intenses pressions diplomatiques dès qu'elle héberge des opposants. En 1838, le pays évite de peu une guerre contre la France de Louis-Philippe. Cette dernière demande l'expulsion de Louis Napoléon Bonaparte, futur Napoléon III, auteur d'une tentative de coup d'État deux ans plus tôt. Devant le refus de la Suisse, la France mobilise 25'000 hommes à la frontière... Mais Louis Napoléon quittera finalement la Suisse pour l'Angleterre.

L'Italien Giuseppe Mazzini est le plus fameux des réfugiés « problématiques » : révolutionnaire et patriote italien, fervent républicain et combattant pour l'unité nationale, il s'active pour fédérer les forces libérales à l'échelle européenne et irrite les monarchies. Il séjournera en Suisse de manière discontinue, mais au total une dizaine d'années entre 1831 et 1869. En 1854, il passe deux mois à Küsnacht (Zürich) d'où il écrit une lettre ouverte au Conseil fédéral contre le traitement infligé aux réfugiés politiques. Elle suscite une vaste polémique et il sera finalement expulsé de Lugano en 1869.

En 1870, la Russie demande l'expulsion de l'anarchiste Netchaev, accusé de meurtre, que Berne peine à localiser. Il sera finalement extradé vers la Russie en 1872. Dans la majorité des cas cependant, la Suisse évite une remise directe des réfugiés à l'État poursuivant et négocie un droit de passage avec un État voisin en vue d'un exil en Angleterre ou aux États-Unis, autres grands pays d'accueil de l'époque.

En 1889, l'affaire Wohlgemuth exacerbe, cette fois vis-à-vis de l'Allemagne, les enjeux diplomatiques de l'asile. Ce fonctionnaire impérial est arrêté à Rheinfelden (Argovie) alors qu'il met en place la surveillance des exilés allemands. Bismarck lui-même en sera furieux, mais les autorités suisses réaffirmeront à cette occasion leur attachement à la tradition d'accueil.


En décembre 2019, le rapporteur de l'ONU contre la torture Nils Melzer a critiqué l'attitude du gouvernement suisse (<https://www.letemps.ch/suisse/assange-suisse-sortir-silence-lance-lexpert-lonu>) dans le cas de Julian Assange. Selon lui, « la Suisse veut éviter de se positionner du mauvais côté et de s'exposer. Elle ne veut pas que les Américains s'attaquent à sa place financière ».


La fureur de Trump est-elle plus à craindre que celle de Bismarck ou de Metternich ?

Les exemples historiques de cet article sont tirés de Piguet, E. 2019. *Asile et Réfugiés – Repenser la protection* (<https://www.epflpress.org/produit/952/9782889153312/asile-et-refugies>). Lausanne: Presses Polytechniques et Universitaires Romandes – Collection le Savoir Suisse.

(<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2019/09/24/accord-sur-la-relocalisation-de-migrants-dissiper-le-flou/>)

Accord sur la relocalisation de migrants: dissiper le flou... (<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2019/09/24/accord-sur-la-relocalisation-de-migrants-dissiper-le-flou/>)

 24 septembre 2019 (<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2019/09/24/accord-sur-la-relocalisation-de-migrants-dissiper-le-flou/>)

 2 commentaires (<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2019/09/24/accord-sur-la-relocalisation-de-migrants-dissiper-le-flou/#comments>)

Le changement de gouvernement en Italie a ouvert une fenêtre d'opportunité pour débloquer la politique d'asile en Europe. Suite à la rencontre des ministres de l'intérieur (<https://www.rts.ch/info/monde/10729829-pre-accord-conclu-a-malte-sur-une-repartition-automatique-des-migrants.html>) de France, d'Allemagne, d'Italie et de Malte et à la visite en

Italie d'Emmanuel Macron (<https://www.letemps.ch/monde/france-italie-lunisson-repartition-migrants-europe>), des déclarations encourageantes ont été faites : les États membres se répartiraient sur une base volontaire les migrants arrivés par la Méditerranée centrale. Les pays moins accueillants seraient tenus à des compensations financières. Sur le fond, ce mécanisme semble le seul à même de permettre réalistement un partage des responsabilités. Comme nous avons pu le montrer dans une simulation informatique (<https://blog.nccr-onthemove.ch/outil-pour-une-repartition-plus-equitable-des-refugie%2%b7e%2%b7s-en-europe/?lang=fr>), les déséquilibres dans l'accueil restent en effet considérables, mais il est illusoire de croire que tous les pays de l'UE soient prêts à ouvrir leurs frontières. Ouvrir le portemonnaie est un peu plus facile.

Deux ambiguïtés fondamentales demeurent cependant et risquent de faire capoter le projet.



D'une part la question de qui sera « accueilli » n'est absolument pas clarifiée. S'agit-il de toutes les personnes qui parviendront à traverser la méditerranée ? Dans ce cas, le risque de voir augmenter les tentatives de traversées périlleuses est bien réel et fournira des arguments aux partisans de la fermeture des ports. S'agit-il des seuls réfugiés au sens de la Convention de 1951 ? Mais dans ce cas – le seul qui semble réaliste – quelle autorité sera en charge de la procédure de reconnaissance de l'asile et où ? Mettre en place une vaste logistique pour déplacer des personnes à travers l'Europe si elles n'obtiennent ensuite aucun droit de séjour n'a aucun sens et sera refusé par les intéressés eux-mêmes. Les difficultés du renvoi des déboutés risquent par ailleurs de susciter des réactions de rejet au sein des population d'accueil.

D'autre part, la question de l'étendue géographique de l'accord est cruciale: à l'heure actuelle, la Grèce et l'Espagne sont plus exposées aux arrivées que l'Italie. Sans un mécanisme global de répartition des responsabilités, on voit mal qu'elles soutiennent un accord spécifique au cas italien. C'est donc tout le chantier de la politique européenne qui doit être remis sur la table après avoir été détruit en 2015 par le manque de coordination entre l'ouverture allemande généreuse mais téméraire et la réaction de fermeture de plusieurs pays de l'UE.

Soyons optimistes, l'entrée en fonction de la nouvelle Commission européenne et la relative accalmie des arrivées de migrants pourraient donner la chance de reprendre ce chantier avant d'avoir à nouveau à agir dans l'urgence, mais on est encore très loin d'une politique d'asile commune en Europe. Prochain épisode le 8 octobre à Luxembourg lors de la rencontre des ministres des affaires étrangères.

(<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2019/09/16/dechoir-les-criminels-de-la-nationalite-suisse/>)

Déchoir les criminels de la nationalité suisse ? (<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2019/09/16/dechoir-les-criminels-de-la-nationalite-suisse/>)

 16 septembre 2019 (<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2019/09/16/dechoir-les-criminels-de-la-nationalite-suisse/>)  4 commentaires (<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2019/09/16/dechoir-les-criminels-de-la-nationalite-suisse/#comments>)

Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM (<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-76358.html>)) vient de retirer la nationalité suisse (<https://www.letemps.ch/suisse/premier-doublenational-dechu>) à un citoyen. Ce dernier avait été condamné à la prison pour avoir fait de la propagande et recruté des combattants pour une organisation terroriste islamiste.

La possibilité de retirer la nationalité suisse figure à l'art. 42 de la loi sur la nationalité (1). Elle s'applique à une personne qui porte gravement atteinte aux intérêts ou à la réputation de la Suisse et, de ce fait, compromet la sécurité du pays. Seuls les double-nationaux sont concernés, car le droit international interdit aux Etats de produire des apatrides (Déclaration universelle et Convention européenne des droits de l'homme). Déchu de sa nationalité le condamné peut être expulsé de Suisse.

Au vu de l'atrocité des crimes terroristes, on est tenté au premier abord de considérer la mesure comme parfaitement acceptable, voire comme un bon moyen de dissuasion. Récemment, de nombreux Etats ont ainsi renforcé leur dispositif légal de retrait de la nationalité alors que cette dernière avait été peu pratiquée depuis la seconde guerre mondiale. Au Royaume-Uni, environ 30 personnes se sont vues retirer leur nationalité entre 2010 et 2016. Plusieurs penseurs politiques des XVIIIe et XIXe siècles – Emmanuel Kant, Cesare Beccaria, Benjamin Constant – ont d'ailleurs soutenu le droit légitime d'un Etat à exclure des éléments qui ne respectent pas ses valeurs fondamentales. D'autres cependant ont par la suite mis en garde contre de telles pratiques. Pour Hannah Arendt la propension à dénaturer – massive dans l'Allemagne nazie et en URSS – était un indicateur de barbarie... Récemment, Donald Trump a menacé de priver de nationalité ceux qui brûleraient le drapeau américain...

Ceci doit inciter à la plus grande circonspection et à évoquer les dangers du retrait inconsidéré de la nationalité pour les valeurs fondamentales et l'état de droit :

Le premier danger est de créer **deux classes de citoyens** : les plus purs n'auraient qu'une nationalité et n'encourraient – quoi qu'ils fassent – pas de risques de la perdre. Les autres seraient toujours sous la menace d'une expulsion. Selon la Constitution pourtant, tous les ressortissants suisses doivent avoir les mêmes droits et devoirs. On pourra objecter que rien n'oblige les doubles nationaux à conserver une deuxième nationalité, mais la renier n'est pas toujours possible, ni sans risque.

Le second danger est que la perte de nationalité, instaure une **double peine** qui ne frapperait que certains. Ainsi à crime égal, aussi grave soit-il, le double national serait, une fois purgée sa peine, à nouveau puni par la privation de ses droits civiques et sa très probable expulsion.

Le troisième danger est que, si elle venait à s'étendre, la dénaturalisation ne devienne une **arme de répression politique**. Une telle dérive est actuellement inconcevable en Suisse, mais de nombreux régimes pratiquent sans vergogne l'exclusion civique des opposants désignés comme « traîtres à la nation ». Ainsi l'opposant politique géorgien Bidzina Ivanichvili s'est vu retirer sa nationalité en 2011 (avant de la retrouver et de devenir premier ministre).

Le quatrième danger est que le retrait de la nationalité ne s'applique – de manière discriminatoire – qu'à *certaines* formes de compromission des « intérêts ou de la réputation de la Suisse » attribuables à *certaines groupes de population*. Matthew Gibney, l'un des plus fins analystes de la tendance actuelle à la dénaturalisation, relevait récemment que celle-ci ne touche, depuis quelques années, **que des musulmans**... On peut, de fait, s'étonner que la déchéance de nationalité ne soit pas proposée par ses promoteurs lorsqu'un très haut cadre d'une institution internationale de premier plan, de nationalité suisse, se trouve condamné pour corruption et qu'il entache ainsi gravement la réputation de probité dont la Suisse se prévaut (2).

Les différents dangers que nous venons d'évoquer sont sérieux. Ils ne justifient peut-être pas que, dans certains cas spécifiques, la nationalité puisse être retirée, mais ils montrent que l'on touche dans ce domaine aux fondements même d'un Etat libéral.

Il serait donc bon que la décision de dénaturaliser n'incombe pas à une administration et que de hautes instances judiciaires se prononcent. De fait, la décision du SEM n'est pas encore exécutoire et peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif Fédéral. Souhaitons que les juges, s'ils sont saisis, lisent les articles ci-dessous et étayent avec soin leur décision.

- Gibney, M. J. (2013). 'A Very Transcendental Power': Denaturalisation and the Liberalisation of Citizenship in the United Kingdom. *Political Studies*, 61(3), 637-655. doi:10.1111/j.1467-9248.2012.00980.x

- Gibney, M. J. (2019). Denationalisation and discrimination. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 1-18. doi:10.1080/1369183X.2018.1561065
- Miller, D. (2016). Democracy, Exile, and Revocation. *Ethics & International Affairs*, 30(2), 265-270. doi:10.1017/S0892679416000137
- Tamara Lenard, P. (2016). Democracies and the Power to Revoke Citizenship. *Ethics & International Affairs*, 30(1), 73-91. doi:10.1017/S0892679415000635



Notes

(1) Jusqu'en 1953, les femmes suisses qui épousaient un étranger perdaient leur nationalité (<https://www.ekm.admin.ch/ekm/fr/home/staatsbuergerschaft-citoyennete/staatsbuergerschaft/hist.html>).

(2) Certains souhaitent étendre la possibilité de dénaturalisation à tous les citoyens, qu'ils soient ou non binationaux, mais la proposition ne cible que les djihadistes et produirait des apatrides.

(<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2019/06/26/refugies-une-croissance-ineluctable/>)

Réfugiés: une croissance inéluctable ? (<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2019/06/26/refugies-une-croissance-ineluctable/>)

 26 juin 2019 (<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2019/06/26/refugies-une-croissance-ineluctable/>)  3 commentaires

(<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2019/06/26/refugies-une-croissance-ineluctable/#comments>)

“L’augmentation du nombre de personnes qui ont besoin d’être protégées contre la guerre, le conflit et les persécutions confirme une tendance à la hausse sur le long terme” a déclaré le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (<https://www.unhcr.org/fr/news/press/2019/6/5d08a9954/nombre-personnes-deracinees->

travers-monde-depasse-70-millions-chef-hcr.html) à l'occasion de la sortie du dernier rapport du HCR (<https://www.unhcr.org/statistics/unhcrstats/5d08d7ee7/unhcr-global-trends-2018.html>) sur les déplacements forcés de populations dans le monde.

Il est vrai que 2018 a été une année particulièrement désolante, durant laquelle les violences ont poussé d'innombrables personnes à la fuite à l'intérieur de leur pays (10.8 millions de nouveaux " déplacés internes ") ou en dehors (2.8 millions de nouveaux réfugiés et demandeurs d'asile ayant franchi une frontière internationale). Les violences et violations des droits humains au Venezuela, en Ethiopie, en Syrie, en Somalie, au Congo, au Nigeria, au Soudan du Sud, etc. expliquent ce triste bilan.

Les années précédentes avaient, elles aussi, été marquées par un accroissement des déplacements forcés. mais s'agit-il véritablement d'une tendance de long-terme à la hausse ? C'est heureusement aller trop loin que de l'affirmer :

D'une part il est important de tenir compte des améliorations dans l'exhaustivité du comptage des déplacés. Les 4 cinquièmes de l'accroissement observé entre 2017 et 2018 sont ainsi attribuables aux déplacés internes aux Etats. Une catégorie de personnes recensées systématiquement depuis peu par un organisation spécifique (l'Internal Displacement Monitoring Center à Genève (<http://www.internal-displacement.org/>)) dont la qualité de relevé a beaucoup progressé ces dernières années.

D'autre part, il est important, sur le long terme, de tenir compte de l'augmentation de la population mondiale (<https://www.un.org/fr/sections/issues-depth/population/index.html>) qui a inmanquablement des effets sur le nombre de personnes risquant de devoir se déplacer. Pour ce qui est des réfugiés, on peut remarquer que leur pourcentage oscille autour de 0.9% de la population mondiale depuis 2015 sans accroissement spectaculaire.

Enfin, il ne faut pas oublier que chaque année des millions de personnes déplacées rentrent chez elles (2.9 millions en 2018). L'histoire montre que si une accalmie des violences survient le nombre de déplacés tend rapidement à diminuer. Ce fut par exemple le cas au début du siècle lors de l'intervention militaire de l'OTAN, suivie par la paix en ex-Yougoslavie. Avec un peu d'optimisme, on peut imaginer pour les années à venir un déclin similaire des déplacés dans certaines régions.

Mettre l'accent sur le niveau jamais atteint des déplacements forcés se comprend de la part du HCR. Le but est de faire réagir, de susciter des actions politiques et de mobiliser des ressources pour faire face à ces tragédies. Dans le même temps, insister année après année sur les nouveaux records de déplacements et sur leur caractère inéluctable présente un risque. Celui de conforter certaines populations d'Europe dans une peur irrationnelle de " flots de réfugiés " cherchant par tous les moyens à fuir vers le Nord. Celui aussi de donner des arguments aux politiciens qui font de cette peur leur fonds de commerce et proposent d'ériger des murs pour se protéger des réfugiés. Il faut donc compléter et nuancer le message alarmiste sur l'effectif des déplacés en rappelant deux points essentiels : 1) l'immense majorité des personnes qui doivent fuir la violence


trouvent refuge à proximité immédiate de leur domicile, sans avoir ni l'intention, ni le souhait, ni les moyens, de venir jusqu'en Europe 2) le vœu le plus cher de la plupart des victimes de violences est de retourner au plus vite dans leurs foyers.


S'il est bon de prendre conscience et de déplorer l'augmentation du nombre des personnes déplacées par la violence, cette prise de conscience ne doit pas déboucher sur la peur mais sur des actions de solidarité concrètes, principalement à proximité des zones de violences. Afin de voir dans le futur l'effectif des déracinés décliner enfin.

Interview à ce sujet au 12:30 RTS le 19.06.2019 (<https://www.rts.ch/play/radio/le-12h30/audio/plus-de-70-millions-de-deplaces-dans-le-monde-en-2018-un-record-interview-detienne-piguet?id=10500511>)

(<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2019/05/31/la-guerre-en-syrie-causee-par-le-rechauffement-climatique/>)

La guerre en Syrie causée par le réchauffement climatique ? (<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2019/05/31/la-guerre-en-syrie-causee-par-le-rechauffement-climatique/>)

 31 mai 2019 (<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2019/05/31/la-guerre-en-syrie-causee-par-le-rechauffement-climatique/>)

 10 commentaires (<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2019/05/31/la-guerre-en-syrie-causee-par-le-rechauffement-climatique/#comments>)

Les controverses scientifiques sont les moteurs de la recherche, mais elles sèment parfois la confusion. La question des liens entre environnement naturel et conflits violents en est un bon exemple récent. Ainsi en 2015 une équipe de recherche publiait dans les

Proceedings of the [American] National Academy of Sciences une étude intitulée « Climate change in the Fertile Crescent and implications of the recent Syrian drought (<https://www.pnas.org/content/112/11/3241>) » qui connut un succès médiatique majeur.

Son argument central était qu'en Syrie, la sécheresse aurait, dès 2007, poussé les populations rurales vers les villes, aggravé la concurrence pour les ressources et exacerbé les tensions communautaires. Les révoltes de 2011, puis la guerre civile en seraient les conséquences, de même que la crise migratoire de 2015.

L'étude fut relayée dans le New-York Times

(<https://www.nytimes.com/2015/03/03/science/earth/study-links-syria-conflict-to-drought-caused-by-climate-change.html>) et, comme beaucoup d'autres, le président de la commission européenne Jean-Claude Juncker s'en fit l'écho en déclarant dans son discours sur l'état de l'UE de 2015 (http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-15-5614_fr.htm) que le changement climatique était « l'une des causes profondes d'un nouveau phénomène migratoire ».

En 2017 cependant, un autre groupe de recherche publia une critique acerbe de cette thèse dans *Political Geography* sous le titre « Climate Change and the Syrian Civil War Revisited

(https://www.academia.edu/33880127/Climate_Change_and_the_Syrian_Civil_War_Revisited) ». Ils y affirmaient qu'il n'existe aucune démonstration probante selon laquelle la sécheresse aurait causé la guerre civile syrienne avec notamment l'argument que les régions plus touchées par la sécheresse n'ont pas été celles où les révoltes ont pris naissance. S'ensuivit un dialogue de sourds entre les deux équipes qui peut être suivi ici (<https://www.sciencedirect.com/journal/political-geography/vol/60/suppl/C>) et qui laissa les observateurs perplexes.


Une nouvelle publication vient heureusement de montrer il y a quelques semaines que si la science louvoie parfois, elle progresse quand on lui en laisse le temps. Dans une étude plus exhaustive que les deux premières publiée dans la revue *Global Environmental Change*, une troisième équipe

(<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0959378018301596>) passe en revue l'ensemble des connaissances et croise les données de migration, de climat et de conflits pour 157 pays. Il en ressort que le climat joue bel et bien un rôle dans certains conflits et dans les déplacements de réfugiés qui en découlent, mais que ce rôle reste modeste et largement conditionné par d'autres variables économiques et politiques.

Sans l'oppression politique du régime, la guerre n'aurait pas eu lieu en Syrie, avec ou sans sécheresse.

(<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2019/03/10/la-suisse-pays-deurope-le-plus-generoux-envers-les-demandeurs-dasile/>)

La Suisse, pays d'Europe le plus généreux envers les demandeurs d'asile ? (<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2019/03/10/la-suisse-pays-deurope-le-plus-generoux-envers-les-demandeurs-dasile/>)

📅 10 mars 2019 (<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2019/03/10/la-suisse-pays-deurope-le-plus-generoux-envers-les-demandeurs-dasile/>)  7 commentaires (<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2019/03/10/la-suisse-pays-deurope-le-plus-generoux-envers-les-demandeurs-dasile/#comments>)

En 2017, la Suisse semble avoir été le pays d'Europe où les demandes d'asile ont le plus souvent débouché sur l'octroi d'une protection (81% de décisions positives selon Eurostat[i], cf. la carte réalisée par Philippe Rekacewicz (<https://asile.ch/2018/07/25/carte-la-loterie-de-lasile-2017/>) pour l'organisation Vivre Ensemble). Elle devrait donc constituer une destination privilégiée pour les personnes en quête de protection. Les demandes d'asile ont pourtant diminué l'an passé de manière plus marquée en Suisse que dans le reste de l'Europe.

Comment expliquer ce paradoxe ? Faute d'analyses approfondies, seules des hypothèses peuvent être formulées, mais les plus vraisemblables sont les suivantes :

En premier lieu la Suisse protège, certes, mais octroie une proportion plus élevée de statuts fragiles. En particulier des admissions provisoires (permis F) révocables et pour lesquelles le regroupement familial est différé. Si l'on ne prend en considération que l'octroi du statut de réfugié (permis B), le taux de décisions positives diminue à 35% [ii].

En second lieu, la Suisse prend des décisions rapides – le plus souvent négatives – pour une série de pays d'origine considérés comme exempts de persécutions. De manière générale, les perspectives de séjour associées à la longueur des procédures sont donc restreintes pour des personnes n'ayant pas de motifs d'asile entrant dans le cadre de la loi.

Enfin la Suisse exécute avec célérité les transferts « Dublin » ce qui la rend peu attractive pour des personnes ayant transité par d'autres pays d'Europe.



[i] Le taux de protection calculé par le Secrétariat d'Etat aux migrations (<https://www.sem.admin.ch/dam/data/sem/publiservice/statistik/asylstatistik/2017/stat-jahr-2017-kommentar-f.pdf>) (57.5%), s'il reste élevé en comparaison européenne, est inférieur à celui d'EUROSTAT pour plusieurs raisons. En particulier car il inclut des décisions négatives « Dublin » pour lesquelles un autre Etat sera compétent (et qui peuvent donc devenir en fin de compte positives). Le SEM comptabilise par ailleurs comme négatives des décisions pouvant encore faire l'objet d'un appel. Cf. à ce sujet <https://asile.ch/2018/08/20/statistiques-en-2017-quelle-reconnaissance-du-besoin-de-protection-en-suisse/#lightbox/0/> (<https://asile.ch/2018/08/20/statistiques-en-2017-quelle-reconnaissance-du-besoin-de-protection-en-suisse/#lightbox/0/>)

[ii] Modification apportée le 11.03 : le taux de décisions positives (taux de reconnaissance du statut de réfugié) à 35% est calculé sans les décisions Dublin et est donc comparable avec le taux de protection de 81% – Il est de 26% si les décisions Dublin sont incluses et est dès lors comparable au taux de protection de 57.5% – cf.

<https://asile.ch/2018/05/11/statistiques-dublin-et-le-besoin-de-protection/>

(<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2019/03/01/restructuration-de-lasile-tout-change-rien-ne-change/>)

Restructuration de l'asile, tout change, rien ne change ? (<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2019/03/01/restructuration-de-lasile-tout-change-rien-ne-change/>)

 1 mars 2019 (<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2019/03/01/restructuration-de-lasile-tout-change-rien-ne-change/>)  1
commentaire (<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2019/03/01/restructuration-de-lasile-tout-change-rien-ne-change/#comments>)

Ce 1^{er} mars entre en vigueur la restructuration du domaine de l'asile portée durant tout son mandat au DFJP par Simonetta Sommaruga et soutenue en 2016 à 66.8% en vote populaire.

L'objectif central, l'accélération des procédures, est répété sans grand succès depuis la première loi sur l'asile de 1979. L'ampleur de la présente réforme lui donne cependant plus de chance que les précédentes, en particulier en raison d'une logique de proximité : l'ensemble de la procédure doit désormais se dérouler dans un seul et même lieu. Plusieurs centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA) ont été érigés. Les demandeurs d'asile y séjourneront au maximum 140 jours et leur demande sera traitée sur place. Il est prévu que 60 pourcents de toutes les demandes d'asile feront l'objet d'une décision définitive dans ce délai. Les autres cas seront affectés aux cantons comme par le passé. En complément, des centres dédiés au départ devraient accélérer le renvoi des déboutés.

Contrairement aux réformes précédentes qui penchaient clairement vers la restrictivité, la restructuration de 2019, plutôt d'ordre technique, pourrait apporter des améliorations profitables aux réfugiés. Elle est flanquée d'une importante innovation en matière de garantie des droits puisqu'un conseiller/représentant juridique indépendant sera octroyé à chaque requérant d'asile. Elle a été soutenue par une partie des milieux de défense de l'asile et combattue par des partisans d'une politique restrictive.

La réforme ne touche cependant pas aux grands principes de la politique d'asile et c'est l'occasion ici d'en faire un inventaire critique. Quatre grandes orientations ressortent avec constance de l'action des autorités au cours des dernières décennies:

- la volonté de maintenir en place le système issu de la Convention de 1951;
- l'adaptation aux évolutions du contexte par la multiplication des statuts;
- l'accélération des procédures et le renforcement de l'exécution des décisions;

- la diminution des prestations dans un but de dissuasion.

Maintien du système : droits fondamentaux et logique de tri individuel

La volonté de maintenir le système d'asile adopté par la Suisse en 1954 découle d'obligations internationales, mais aussi de la place de la tradition humanitaire dans l'identité helvétique. Le caractère individuel de la procédure, la stricte séparation entre les volets humanitaires et économiques de la politique d'immigration et le fait que la protection est accordée sur le territoire même de la Suisse sont au cœur de ce système. Malgré les multiples remises en question, jamais un changement de ce paradigme n'a été durablement envisagé. Certains milieux ont certes proposé de restreindre drastiquement l'accueil en Suisse en contrepartie d'une contribution accrue aux efforts de protection collectifs dans les zones d'origine des réfugiés, d'autres ont suggéré l'inclusion des réfugiés dans un contingentement global de l'immigration mais ces propositions n'ont jamais emporté l'adhésion.

Au fil des années, le nombre absolu des personnes obtenant le statut de réfugié en Suisse a eu tendance à croître ce qui invalide la dénonciation par certains d'un démantèlement généralisé de l'asile. A l'heure actuelle un quart des requérants obtiennent le statut de réfugié (6358 en 2018) et 60% une forme ou une autre de protection (14926 en 2018). Une partie des autres voient leur demande d'asile traitée par un autre état Dublin et sont susceptibles d'être protégés. Des milliers de personnes déboutées sont cependant contraintes de quitter la Suisse chaque année, 3029 ont été expulsées directement vers leur pays d'origine en 2018.

La politique d'asile reste donc basée sur des principes restrictifs selon lesquels le statut de réfugié est un privilège réservé à une catégorie bien spécifique de personnes en fuite : celles qui peuvent faire valoir une crainte fondée de persécution individuelle liée à leur appartenance à un groupe social spécifique. Elle implique donc un processus de triage et fait peser sur les requérants un soupçon de fraude permanent. La Suisse semble être l'un des pays qui se tient le plus strictement à une exigence de persécution individuelle attestée par un récit circonstancié pour octroyer le statut de réfugié.

Multiplification des types d'autorisation de séjour

Confrontée à des motifs d'asile variés et à l'interdiction du refoulement vers une zone où l'intégrité physique d'une personne serait en danger, la Suisse a eu de plus en plus recours à des statuts subsidiaires n'offrant pour la plupart qu'une protection temporaire. Il s'agit là d'une deuxième ligne de force de la politique d'asile. Elle se retrouve, mais de manière moins marquée, dans de nombreux autres pays d'accueil. Le cas le plus flagrant en Suisse est celui des personnes « admises provisoirement » (permis F). Elles n'ont pas obtenu l'asile mais bénéficient d'une autorisation de séjour d'une année (renouvelable) liée soit à une situation de violence dans leur pays d'origine (principe de non-refoulement) ou au fait que leur retour n'est pas possible. Elles étaient 46'657 au 1.1.2019.

La création de statuts subsidiaires peut faire l'objet de deux lectures antagonistes. D'un côté, elle représente une amélioration des conditions d'accueil car elle offre une protection à des personnes qui ne peuvent stricto sensu prétendre au statut de réfugié, car elles fuient par exemple des situations de violence indifférenciée. Elle s'inscrit dans une prise en compte croissante par les états d'accueil de la vulnérabilité des populations, laquelle se substitue au modèle traditionnel de l'asile basé sur la persécution politique. D'un autre côté, cette multiplication des statuts maintien de nombreux exilés dans des situations provisoires souvent extraordinairement pénibles.

Accélération des procédures et exécution des renvois

Une troisième préoccupation constante des autorités est l'accélération de la procédure et l'exécution des renvois. Au début des années 1980, il n'était pas rare que la procédure d'asile se déroule sur de nombreuses années. Progressivement, la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, la limitation des délais de recours, l'obligation de collaborer imposée aux requérants, mais aussi le traitement prioritaire des demandes d'asile ayant peu de chance de succès et le ciblage de certains pays (« procédure 48 heures » pour les ressortissants d'Albanie, Bosnie, Géorgie, Kosovo, Macédoine et Serbie dès 2012/13, procédure « fast-track » pour la Gambie, la Guinée, le Nigeria, le Maghreb et le Sénégal dès 2013) ont permis un raccourcissement significatif des durées de procédure.

Dans le même temps, cependant, la multiplication des pays de provenance, la difficulté de collaborer avec leurs gouvernements et d'obtenir des documents de voyage ainsi que la nécessité d'éviter les refoulement des demandeurs d'asile déboutés vers des pays où ils pourraient être menacés, ont conduit à de grands retards dans l'exécution des décisions négatives. Cette situation a conduit à des tensions entre les acteurs de la politique d'asile.

Confrontés aux faibles chances de succès de leur requête et au risque de devoir rapidement quitter la Suisse, les demandeurs d'asile ont parfois un intérêt objectif à cacher leur origine et leur itinéraire et à ne pas présenter de documents d'identités afin de rendre difficile un rapatriement de force. De leur côté, les autorités fédérales tendent à soupçonner toute personne dépourvue de documents d'identité d'être un dissimulateur dépourvu de motifs d'asile.

La problématique de l'exécution des renvois a été, dans ce contexte, une source de préoccupation majeure des années récentes. La Confédération a tenté et tente toujours de remédier à cette situation par la signature d'accords de réadmission avec les pays d'origine et de transit et par la mise en place de conditions d'expulsion de plus en plus dures, permettant la détention en vue du départ, la mise sous pression financière des cantons pour qu'ils exécutent les renvois et celle des demandeurs d'asile pour qu'ils fournissent toutes les informations et documents requis.

Dissuasion et technologisation

Une quatrième caractéristique récurrente de la politique d'asile des dernières décennies est une volonté de dissuasion par des conditions d'accueil peu attractives et des procédures sélectives. Les normes d'assistance pour les demandeurs d'asile ont ainsi été progressivement abaissées et les délais de recours raccourcis. La mise en place de barrières rendant plus difficile l'accès à la procédure d'asile (non-entrée en matière sur certaines demandes, recours systématique aux accords de Dublin, sanctions contre les compagnies aériennes transportant des personnes dépourvues de documents valables) ainsi que l'octroi de statuts subsidiaires vont dans le même sens.

Des outils technologiques de plus en plus sophistiqués ont été mis en œuvre pour l'identification des personnes (dactyloscopie), l'établissement de l'âge (radiographies), l'expertise des documents et la vérification des provenances (expertise linguistique). Des campagnes d'information ont par ailleurs ciblés certains pays afin de dépeindre la Suisse comme une destination peu attractive.

La politique de dissuasion est justifiée par le fait qu'elle est censée s'adresser aux personnes n'ayant pas de motifs d'asile solides et ainsi favoriser l'accueil des autres. Dans le même temps, les épisodes d'exil récents et en particulier la crise syrienne ont montré que pour des personnes pourtant considérées par le HCR comme des réfugiés de plein droit, la Suisse était devenue une destination de deuxième choix.

Un changement de paradigme ?

Les grandes évolutions que nous venons d'évoquer montrent à quel point, malgré la restructuration actuelle, la politique d'asile continue à s'exercer dans un certain paradigme. L'accueil sélectif et la dissuasion en sont les maîtres mots. L'approche reste ainsi réactive face à la croissance des demandes de protection à l'échelle mondiale et soulève de nombreuses questions : les personnes les plus menacées sont-elles bien celles qui sont protégées ? Les critères de protection choisis ne favorisent-ils pas certains profils indépendamment des risques objectifs encourus ? Imposer le déplacement jusqu'en Suisse pour demander la protection ne suscite-il pas de dangereux voyages ? La sélection par la vraisemblance du récit et par son adéquation à une définition spécifique du réfugié est-elle la seule possible ?, etc...

Maintenant que l'importante réforme de la procédure est sous toit, il est sans doute temps d'initier une réflexion plus profonde sur ces questions visant à inscrire la politique d'asile dans un projet plus cohérent et proactif de protection.

Photo: L'un des Centres fédéraux de procédure à Perreux (Boudry – NE)

Ce blog a été modifié le 8 mars (ajout des chiffres absolus d'octroi d'une protection)

◀ ARTICLES PLUS ANCIENS ([HTTPS://BLOGS.LETEMPS.CH/ETIENNE-PIGUET/PAGE/2/](https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/page/2/))

A PROPOS DE CE BLOG



Professeur de géographie à l'Université de Neuchâtel et Vice-président de la Commission fédérale des migrations, **Etienne Piguet** observe depuis plus de vingt ans les flux et les politiques migratoires.

>> Le site de l'UNINE (<http://www.unine.ch/geographie>)

Tweets de @EtiennePiguet



Etienne Piguet
@EtiennePiguet

Half full or Half empty ? Contrasting views on the EU pact on migration and asylum:

[@MigrationPolicy](#)

[@MPI_Europemigrationpolicy.org/news/eu-pact-m...](#)

[@JFCrisprli.blogs.sas.ac.uk/2020/10/01/dis...](#)

[@EtiennePiguet](#) (in French in

[@LeTemps](#))[dropbox.com/s/n9txur2yin1h...](#)

Intégrer

Voir sur Twitter

ABONNEZ-VOUS À CE BLOG PAR E-MAIL

Saisissez votre adresse e-mail pour vous abonner à ce blog et recevoir une notification de chaque nouvel article par email.

Rejoignez les 34 autres abonnés



ARTICLES RÉCENTS

Contre l'initiative UDC tous les arguments ne se valent pas
(<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2020/09/04/contre-linitiative-udc-tous-les-arguments-ne-se-valent-pas/>)

Réfugiés et migrants: Pourquoi l'Italie ? (<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2020/07/07/refugies-et-migrants-pourquoi-litalie/>)

Et si les pendulaires ne revenaient pas ? (<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2020/04/28/et-si-les-pendulaires-ne-revenaient-pas/>)

Assange en Suisse, au risque de fâcher Trump ? (<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2020/03/05/assange-en-suisse-au-risque-de-facher-trump/>)

Accord sur la relocalisation de migrants: dissiper le flou...

(<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2019/09/24/accord-sur-la-relocalisation-de-migrants-dissiper-le-flou/>)

COMMENTAIRES RÉCENTS

🗨 Stefano Gatto (<https://www.linkedin.com/in/stefanogatto/>) dans **Assange en Suisse, au risque de fâcher Trump ?** (<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2020/03/05/assange-en-suisse-au-risque-de-facher-trump/#comment-87>)

🗨 Delaplanete dans **Contre l'initiative UDC tous les arguments ne se valent pas** (<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2020/09/04/contre-linitiative-udc-tous-les-arguments-ne-se-valent-pas/#comment-85>)

🗨 Martin dans **Contre l'initiative UDC tous les arguments ne se valent pas** (<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2020/09/04/contre-linitiative-udc-tous-les-arguments-ne-se-valent-pas/#comment-84>)

🗨 Titanesque dans **Réfugiés et migrants: Pourquoi l'Italie ?** (<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2020/07/07/refugies-et-migrants-pourquoi-litalie/#comment-81>)

🗨 kris dans **Réfugiés et migrants: Pourquoi l'Italie ?** (<https://blogs.letemps.ch/etienne-piguet/2020/07/07/refugies-et-migrants-pourquoi-litalie/#comment-80>)

ARCHIVES

Sélectionner un mois ▼

(<https://www.facebook.com/letemps.ch>) (<https://twitter.com/letemps>)

Les blogueurs du Temps sont des invités. Leur avis ne représente pas celui de la rédaction. En savoir plus (<https://www.letemps.ch/opinions/blogs-un-espace-dissonance>)

Lire notre charte déontologique (https://assets.letemps.ch/sites/default/files/charte_blogs_rasch.pdf)

Politique migratoire © 2020 Le Temps SA (<https://www.letemps.ch>)